



Barèmes honoraires de transaction immobilier résidentiel

A partir du 1 Décembre

2024 TVA de 20% incluse

CONFORMÉMENT À LA LOI HOGUET DU 20 JUILLET 1972

Pour toutes les ventes réalisées par l'intermédiaire de l'agence, le montant de la rémunération est défini comme tel :

4% TTC sur le prix de vente

Avec pour minimum 7000 € ttc

Cette rémunération comprend tous les frais et débours ainsi que la rémunération des prestataires partenaires.

Barèmes honoraires de location habitation

TVA de 20% incluse

	<u>Visite, constitution de dossier et rédaction du bail</u>	<u>Etat des lieux d'entrée</u>	<u>Etat des lieux de sortie</u>
Charge bailleur	10€/m ²	3€/m ²	3€/m ²
Charge locataire	10€/m ²	3€/m ²	3€/m ²

Barèmes honoraires de transactions fond de commerces, stationnements et terrains

✦ 8% sur le prix de vente